Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260605-DEL_38DU050626-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Année 2026 – N°2026-38

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 1er Juin 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, JOULAUD Hélène, BADIER David (adjoints), DENIEL Michel, GODARD Pierre, GELEBART Pascale, COURTOIS Karine, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, BAGUET Sébastien, FERRIERE Nicolas

6 Absents excusés : MARCHAND Sébastien, GAUTTIER Tiphaine, FEON Joël, BEAUVISAGE Florent, FAUSTIN Céline et DUPETITPRE Alicia

6 Procurations :

- DUPETITPRE Alicia a donné procuration à Olivier BARBETTE
- FAUSTIN Céline a donné procuration à Nicolas FERRIERE
- BEAUVISAGE Florent a donné procuration à Christophe HALLOUX
- FEON Joël a donné procuration à Sébastien BAGUET
- GAUTIER Tiphaine a donné procuration à David BADIER
- MARCHAND Sébastien a donné procuration à Pierre GODARD

Mr Nicolas FERRIERE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-38 : ATTRIBUTION DU SOLDE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OGEC « ÉCOLE PRIVÉE ST MARTIN » - ANNÉE 2026

Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau faisant état du coût de fonctionnement d'un élève élémentaire et maternelle de l'école publique « La Vallée Verte » calculé sur la base des dépenses de l'année 2025 et au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école en septembre 2025.

Le coût moyen par élève en élémentaire est de :	434.02 €
Le coût moyen par élève de maternelle est de :	1 285.28 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260605-DEL_38DU050626-DE

Au vu de ces éléments, la subvention allouée à l'association OGEC « école privée St Martin » se décompose comme suit :

Subvention allouée à l'OGEC « école privée St Martin (sous contrat d'association) » : 19 élèves mézièrais en maternelle x 1 285.28 € = 24 420.32 € 43 élèves mézièrais en élémentaire x 434.02 € = 18 662.86 €	43 083.18 €
Avance attribuée (délibération N°2026-31 du 9 avril 2026)	-25 000.00 €
RESTE A VERSER	18 083.18 €

Sachant qu'une avance sur subvention de 25 000 € a été votée par le conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE :

- **d'ATTRIBUER**, au vu du calcul des dépenses de fonctionnement 2025 de l'école publique de la Vallée Verte, **le versement du solde de la subvention, soit un montant de 18 083.18 €,** à l'association OGEC « École privée St Martin » pour l'année 2026.

✓ **VOTE** ***(à main levée)***

En exercice	19	**POUR**	**19**
Présents	13	**CONTRE**	**0**
Procurations	6	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	19	**TOTAL**	**19**

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

MAIRIE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON (Ille-et-Vilaine)